



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2024

Avis d'impôt établi en 2025



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP REDON
1 RUE DES ECOLES CS 80261
35603 REDON

SD : 865508575186862

9379-012053-0042-0



VENTROUX JEAN CLAUDE ROBERT
OU VENTROUX MARYLINE
18 RUE DES PAPINAIS
35320 PANCE

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 08 81 781 031 453
Déclarant 2 (C) : 07 51 392 628 343
Référence de l'avis : 25 35 0175750 93
Adresse d'imposition au 01/01/2025 :

18 RUE DES PAPINAIS

35320 PANCE

Numéro FIP : 350 49 09 8170596789 3
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 21/07/2025
Date de mise en recouvrement : 31/07/2025

Identifiant service : 35027

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV
SIP REDON
SAID 1ER SECTEUR
1 RUE DES ECOLES
CS 80261
35603 REDON CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

135,00 €

Cette somme sera prélevée le 25 septembre 2025.

Compte qui sera débité : FR84 2004 1010 130X XXXX XXX3 418
Identifiant de la banque : PSSTFRPPREN
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050020H81G8A031318PAS2A25

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au
15/09/2025.

Revenu fiscal de référence : **37 986**
Nombre de parts : **2,00**

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Cet avis permet de régulariser votre prélèvement à la source réalisé en 2024 suite à votre déclaration des revenus effectuée en 2025.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2025
votées et perçues par la commune de
PANCE
les collectivités territoriales et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP REDON
1 RUE DES ECOLES CS 80261
35603 REDON

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

SD : 86550863495112Y

0184-013784-0047-0



Vos références

Numéro fiscal (C) : 08 81 781 031 453
Référence de l'avis : 25 35 4286869 28
Contrat de prélèvement : M3 35 3049105 42
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M335304910542

Numéro de propriétaire : 212 V00008 R

Département d'imposition : 35
ILLE-ET-VILAINE
Commune d'imposition : 212
PANCE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 04/09/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 35027

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur
impots.gouv.fr, rubrique Contact et prise de RDV

pour le paiement de votre impôt :

SIP REDON
1 RUE DES ECOLES CS 80261
35603 REDON
Tél : 02 99 71 11 23

pour le montant de votre impôt :

SDIF ILLE ET VILAINE
CEL FONC DEPARTEMENTALE ST MALO
2 BOULEVARD MAGENTA
BP 12301
35023 RENNES CEDEX 9
Tél : 02 99 29 23 03

* (service gratuit + coût de l'appel)

VENTROUX JEAN CLAUDE ROBERT
VENTROUX MARYLINE
18 RUE DES PAPINAIS
35320 PANCE

Somme à prélever

131,00 €

Montant de vos taxes foncières 555,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 424,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue
à la date limite de paiement fixée au 15/10/2025 :

15 septembre	2025	53,00 €	17 novembre	2025	25,00 €
15 octobre	2025	53,00 €			

Compte bancaire : FR84 2004 1010 130X XXXX XXX3 418

Identifiant de la banque : PSSTFRPPREN

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2026

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels
seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier	2026	55,00 €	15 juin	2026	55,00 €
16 février	2026	55,00 €	15 juillet	2026	55,00 €
16 mars	2026	55,00 €	17 août	2026	55,00 €
15 avril	2026	55,00 €	15 septembre	2026	55,00 €
15 mai	2026	55,00 €	15 octobre	2026	55,00 €

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant,
prévues par la loi, provient de deux facteurs :

- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour
déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

Les progressions de ces taux sont les suivantes pour 2025 :

- le taux intercommunal passe de 1,00 % à 1,50 %

DÉBITEUR(S) LÉgal(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBXBCG	PROP/INDIVIS	VENTROUX JEAN-CLAUDE ROBERT
MBXDMF	PROP/INDIVIS	BOURDEAU MARYLINE IRENE ANNE DONATIENTTE

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	35,92 %	%	1,00 %	0,0797 %	%	0,44 %	
	Taux 2025	35,92 %	%	1,50 %	0,085 %	%	0,432 %	
	Adresse	18 RUE DES PAPINAIS						
	Base	1403		1403	1403		1403	
	Cotisation	504		21	1		6	532
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2024	495		14	1		6	
	Cotisation 2025	504		21	1		6	532
	Variation	+1,82 %	%	+50,00 %	0 %	%	0 %	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	44,24 %	%	2,22%	26,42%	0,182%	10,70%	1,04%	
	Taux 2025	44,24 %	%	2,22%	26,42%	0,192%	11,72%	1,15%	
	Bases terres non agricoles	8		8	8	8	8	8	
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2024	3			2		1		
	Cotisation 2025	4		0	2	0	1	0	7
	Variation	+33,33 %	%	%	0 %	%	0 %	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

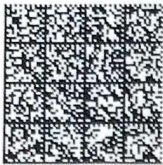
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 30607 €. Pour plus d'informations, consultez la notice.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale		16
					Dégrèvement Habitation principale		
					Dégrèvement JA État		
					Dégrèvement JA Collectivité		
Références administratives : 350 21 111 027 212 212 G H					Montant de votre impôt		555

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFIP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement, ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFIP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au traitement finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Déclarant 1 - Nom de naissance : VENTROUX
Déclarant 2 - Nom de naissance : BOURDEAU



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2,00				

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Pensions, retraites, rentes	20 578	21 629	
Abattement spécial de 10%	- 2 058	- 2 163	
Salaires, pensions, rentes nets	18 520	19 466	37 986
Revenu brut global.....			37 986
Revenu imposable			37 986
Impôt sur les revenus soumis au barème (14)			1 649
Décote			- 724
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net			925
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2024 :			
IMPOT SUR LE REVENU			
Impôt sur le revenu 2024 dû (53):			925
Retenue à la source prélevée en 2024 par vos verseurs de revenus :			- 790
Solde d'impôt sur les revenus 2024 :			135
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER			135
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence (25)			37 986
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2025			
Taux personnalisés qui seront utilisés par vos organismes collecteurs (employeurs, caisses de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable			
Taux individualisé pour le déclarant 1	1,10%		
Taux individualisé pour le déclarant 2	3,20%		
OU			
Si vous souhaitez opter pour le taux			
Suite en page suivante >>>			

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2027 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Attestation sur l'honneur du représentant unique dans le cadre d'une demande d'aide portant sur un bien en indivision

Je soussigné(e) Vontrop Jean Claude
né(e) le 19 04 1955
demeurant au 18 rue des papirais 35320 Pance
atteste sur l'honneur être propriétaire en indivision du bien situé au

mentionner l'adresse du bien appartenant à l'indivision

et être dûment mandaté(e) par l'ensemble des indivisaires, afin de, au nom et pour le compte de l'indivision :

- faire réaliser les travaux « objets de la demande d'aide » dans le logement susvisé ;
- constituer et déposer la demande d'aide auprès de l'Agence nationale de l'habitat (l'Anah), sous le numéro de dossier, recevoir et traiter toute correspondance avec l'Anah ;
- communiquer à l'Anah tout document nécessaire au calcul et au versement de l'aide et en percevoir le montant.

En vertu de ce mandat :

- j'atteste qu'aucune autre demande d'aide n'a été déposée pour les mêmes travaux sur le bien indivis ;
- j'atteste que l'indivision s'engage à respecter les engagements de location (pour les propriétaires bailleurs) ou d'occupation (pour les propriétaires occupants) liés au bénéfice de l'aide.

Je m'engage, en tout état de cause, à reverser personnellement à l'Anah les sommes perçues au titre de l'aide, en cas de retrait de celle-ci.

Je suis informé(e) que :

- tout ou partie du montant de l'aide pourra être retiré en cas de non-respect de ces engagements et de la réglementation en vigueur ;
- l'ensemble des indivisaires s'expose à des sanctions financières, ainsi qu'à des poursuites judiciaires en cas de fausse déclaration, de fraude ou de tentative de fraude.

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur la présente attestation.

Fait à Pance le 27/02/2026
Nom et prénom : Vontrop Jean Claude
Signature : [Signature]

MANDAT

Administratif : pour la constitution d'une demande de prime et sa demande de paiement

N° 16089*02

Financier : pour la perception de la prime

Articles 1984 et suivants du code civil / Décret modifié n°2020-26 du 14 janvier 2020 /
Arrêté modifié du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique

Ce formulaire doit **obligatoirement** être utilisé si vous voulez désigner un **mandataire** pour effectuer les démarches relatives à MaPrimeRénov'. Vous pouvez choisir l'une ou l'ensemble des démarches proposées en cochant les cases ci-dessous, à savoir :

- la constitution d'une demande de prime et d'une demande de paiement (**mandat administratif**),
- la perception de la prime (**mandat financier**).

Le mandataire s'identifie obligatoirement auprès de l'Anah, préalablement à la validation de votre demande de mandat.

Pour être valable, ce mandat doit être **daté et signé par vous-même** (le mandant) **et par la personne que vous désignez** (votre mandataire). **Tous les champs sont obligatoires. Ce mandat reste valide tant qu'il n'a pas été révoqué par l'une ou l'autre des parties.**

Je, soussigné(e) (vous, le mandant) :

M. ☒ ou Mme ☐

N° du dossier : MPR- _____

Nom : Ventroux Prénom : Jean Claude

☐ Propriétaire ou titulaire d'un droit réel immobilier du logement à rénover au (indiquer l'adresse postale complète, y compris s'il y en a, les numéros de bâtiments et/ou d'étages) :

18 rue des papignais

Code postal : 35320 Commune : France

Adresse mail : _____

Téléphone (mobile ou fixe) : 06291867773

Donne MANDAT à (votre mandataire) :

M. ☒ ou Mme ☐ (si personne morale, nom-prénom du représentant ayant délégation de signature)

Nom : RIETHORE Prénom : ETIENNE

Raison sociale (si personne morale) : AUSTELICIA

Adresse postale : 518 AVENUE DES PROVINCIENS

Code postal : 69300 Commune : CHOLET

Adresse mail : SUNVISION34414-FCIO-IFR

Téléphone (mobile ou fixe) : 0261630867

Pour effectuer en mon nom et pour mon compte l'une ou les deux démarches suivantes (cocher la ou les cases concernées) :

1) Mandat ADMINISTRATIF : constituer mon dossier de demande

à ma place :

☒ Je donne mandat pour la constitution et le dépôt en ligne de mon dossier de demande de prime et de demande de paiement, ainsi que pour la réception et le traitement de toute correspondance avec l'Anah. Il appartient au mandataire de joindre l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de la demande.

2) Mandat FINANCIER : PERCEVOIR

à ma place :

☐ Je donne mandat pour que les sommes versées par l'Anah relatives à le compte bancaire de mon mandataire. Je reste cependant seul(e) bénéficiaire de la prime. Ainsi, en cas de contrôle de l'Anah après paiement, s'il s'avère que les conditions pour le bénéfice de MaPrimeRénov' n'étaient pas remplies, je serais tenu(e) au reversement des sommes indûment payées même si celles-ci n'ont pas été versées sur mon compte bancaire personnel.

J'ATTESTE:

- ne pas avoir commencé les travaux et/ou prestations avant le dépôt en ligne de la demande de ;
- avoir un projet de travaux sur un logement achevé depuis plus de 15 ans à la date de début des travaux et/ou prestations ;
- être propriétaire de ce logement ou disposer d'un droit réel immobilier me conférant l'usage du logement (usufruitier, contrat de viager) ;
- avoir déclaré les ressources de l'ensemble des membres de mon foyer.

JE M'ENGAGE À:

- faire réaliser les travaux et/ou prestations éligibles à par une ou des entreprises Reconnues Garantes de l'Environnement (RGE), lorsque cette certification existe pour le ou les travaux et/ou prestations réalisés. Ces entreprises doivent procéder à la fourniture et à l'installation des équipements, des matériaux ou des appareils. Les factures doivent concerner la fourniture des matériaux et équipements ainsi que les travaux de pose, et comporter les informations et mentions requises par la réglementation ;
- justifier de l'achèvement des travaux et/ou prestations conformément au projet agréé par l'Anah en présentant la demande de paiement du solde de au plus tard dans un délai :
 - de 2 ans suivant la date de notification de l'octroi de la prime ;
 - de 1 an suivant la date de notification de l'octroi de la prime en cas de versement d'une avance ;
- déclarer les autres aides, les réductions et les contreparties accordées par l'entreprise de travaux et/ou prestations, le cas échéant, perçues ou à percevoir, pour le financement des travaux et/ou prestations faisant l'objet de la demande de ;
- ne pas solliciter une autre aide de l'Anah pour les mêmes travaux et/ou prestations, notamment celles accordées par MaPrimeRénov' Sérénité ou le programme Loc'Avantages ;
- si je suis bailleur, je dois également respecter les engagements fixés dans la réglementation relative à et à signer l'attestation sur l'honneur du propriétaire bailleur, disponible sur la plateforme www.maprimerenov.gouv.fr

JE SUIS INFORMÉ(E) DES ÉLÉMENTS SUIVANTS:

- l'Anah peut effectuer à tout moment des contrôles, sur place (visite du logement) ou sur pièces (demande d'informations complémentaires) pour vérifier notamment la nature des travaux et/ou des prestations et leur réalisation effective, l'occupation du logement ... ;
- l'absence de réponse à la demande de contrôle, l'entrave ou le refus de la réalisation du contrôle sur place constitue un motif de non-respect des engagements liés au bénéfice de et peut entraîner son retrait ;
- en cas de non-respect des engagements ci-dessus et de la réglementation en vigueur, la prime octroyée est annulée et les sommes déjà perçues doivent être remboursées ;
- toute fraude, tentative de fraude ou fausse déclaration entraîne le retrait et le reversement de la prime et expose également à des sanctions financières et administratives ainsi qu'à des poursuites judiciaires ;
- toute demande de paiement, pour être recevable, doit être accompagnée des pièces justificatives fixées par l'arrêté modifié du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique, justifiant de l'exécution des travaux ainsi que tout document nécessaire au calcul et au versement de ;
- le dépôt de la demande de solde par mon mandataire vaut déclaration d'achèvement de l'opération de travaux et/ou prestations. Il appartient au mandataire de joindre l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de la demande de paiement du solde.

APRES LA SIGNATURE DE CE DOCUMENT:

- Je conserve l'original du présent mandat et téléverse sa copie dans mon espace personnel sur la plateforme
- Mon mandataire et moi pouvons révoquer le présent mandat à tout moment avant le dépôt de la demande de solde. Cette option est disponible sur mon espace personnel et sur celui de mon mandataire. En cas de révocation, mon mandataire et moi en serons immédiatement informés.

L'Anah décline toute responsabilité en cas de mauvaise exécution du présent mandat par votre mandataire. Cette circonstance ne pourra en aucun cas vous exonérer de vos obligations et du respect des engagements que vous avez pris vis-à-vis de l'Anah.

Fait à PARCÉ
le 27/02/2026

Partie réservée au MANDAT (vous-même)

Nom et prénom :

Ventrone Pierre-Paul

Signature



Partie réservée au MANDATAIRE qui s'engage à informer le mandant des démarches relatives au présent mandat et à accepter les contrôles de l'Anah

Nom et prénom / Raison sociale (si personne morale) :

Signature

AGILECO
58 Avenue des 3 Provinces
49300 CHOLET
Tél : 02 41 63 08 67
SIRET : 495 046 914 00071 - APE : 4332A



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Établissement	Guichet	N° de compte	Clé RIB
20041	01013	0642288L034	18

IBAN - Identifiant international de compte

FR84 2004 1010 1306 4228 8L03 418

BIC - Identifiant international de l'établissement

PSSTFRPPREN

DOMICILIATION :

LA BANQUE POSTALE - CENTRE FINANCIER

45900 LA SOURCE CEDEX 9

TITULAIRE DU COMPTE :

**MR OU MME VENTROUX
JEAN-CLAUDE
18 RUE DES PAPINAIS
35320 PANCE**

Endre réservé au destinataire du relevé

Jeffrey

IDFRADPEDLBGA74<<<<<<<<<<<<<
5702262F3409305FRA<<<<<<<<<<<6
BOURDEAU<<MARYLINE<IRENE<ANN<D



Payez contre ce chèque en euros non endossable
sauf au profit d'un établissement de crédit ou assimilé

€ 1088,76 centimes
à Agiteco.

Millie quatre vingt huit

€ 1088,76

N° de compte :
0642288L034

Payable en France :
CENTRE DE RENNES (35)
SERVICE CLIENT 022

Tél: 3639

Chèque N°: **25 5519010 A**

MR OU MME VENTROUX
JEAN-CLAUDE
18 RUE DES PAPINAIS
35320 PANCE

A Pance
LE 27/02/2026
SIGNATURE

[Signature]
(57)

5519010 0642288L034 00642288L034